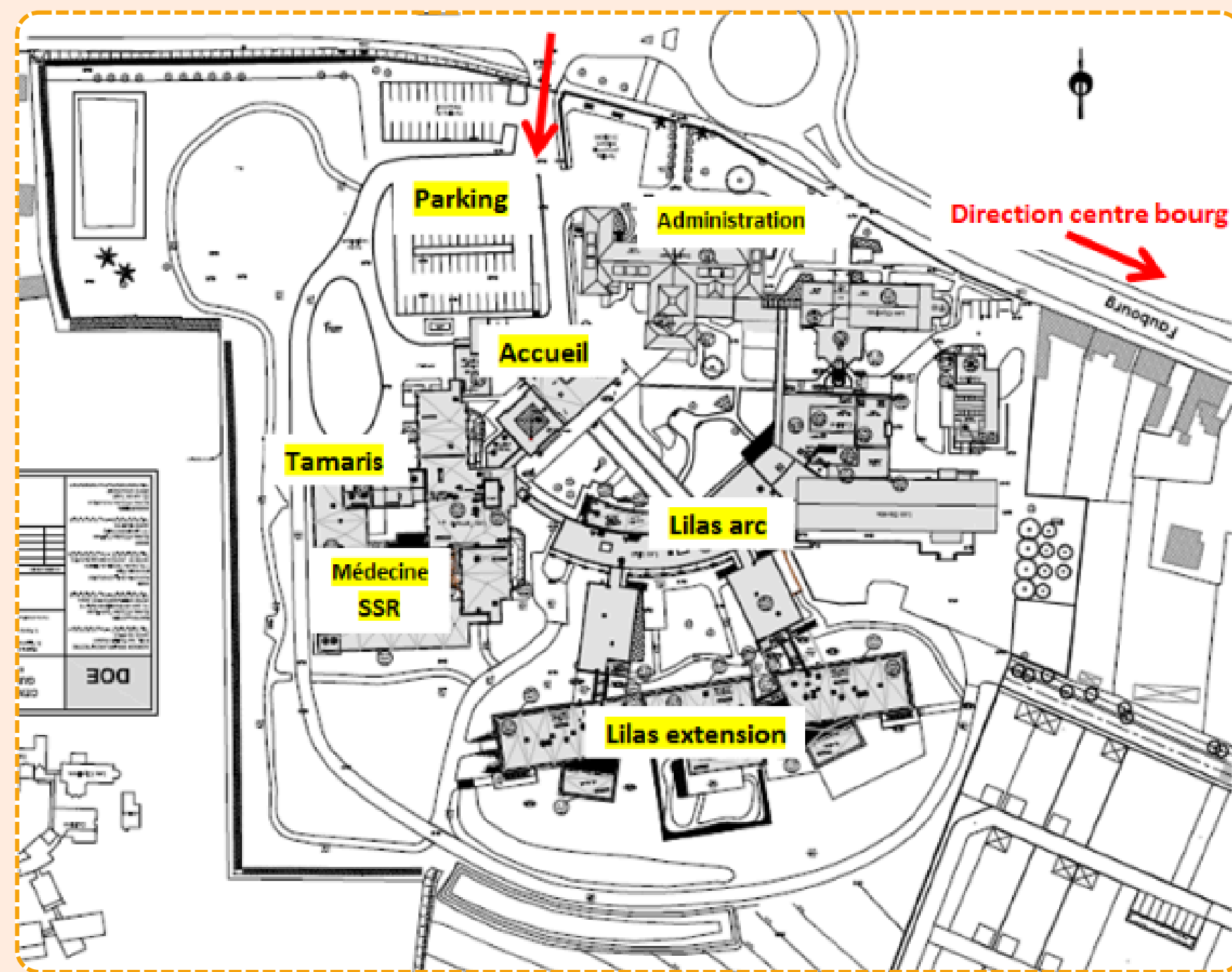
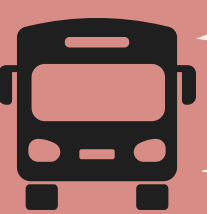


PLAN D'ACCÈS



Accès en voiture

42 kms de Rennes (44 min)
54 kms de Laval (42 min)
30 kms de Chateaubriant (28 min)
23 kms de Vitré (24 min)



Accès en bus

illenoo 3a (arrêt Hôpital)

Nous suivre :

 www.ch-laguerche.fr

 <https://www.ch-laguerche.fr>



CONTACT

Marie-Anne AUBIN
Assistante télésanté

Marie LE CORFEC
Cadre médecine/SMR

**Centre Hospitalier de la Guerche de
Bretagne**

63 Faubourg de Rennes
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

accueil@ch-laguerche.fr

02 99 96 18 30

Téléconsultations
assistées et
Télé-expertise

**Centre Hospitalier de
La Guerche de
Bretagne**



Pour toutes personnes
majeures sur prescription
médicale



Pour quelles spécialités ?

GÉRIATRIE

Douleurs, troubles du comportement et bilans.



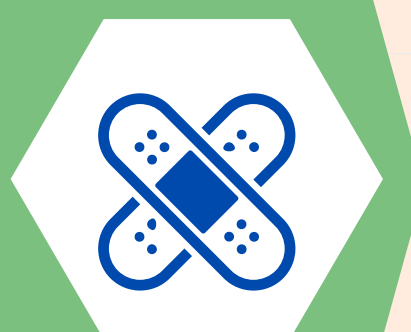
RÉÉDUCATION, RÉADAPTATION EN SITUATION DE HANDICAP

Positions inconfortables, difficultés de mobilité, raideur musculaire, appareillage.



PLAIES CHRONIQUES

Escarres, plaies d'origine vasculaire, diabétique ou cancérologique.



Comment faire la demande ?

- Parlez-en à votre médecin,
- Transmettez votre prescription médicale au CH de la Guerche de Bretagne :
 - ➔ Soit en la déposant à l'accueil du CH de La Guerche de Bretagne entre 9h et 17h ;
 - ➔ Soit en l'adressant par courrier.

Téléconsultation :

Consultation à distance d'un patient grâce aux technologies de l'information et de la communication;

Acte médical où le médecin et le patient se parlent et se voient ;

Présence d'un professionnel accompagnant tout au long de la consultation.

Télé-expertise :

Sollicitation à distance de l'avis d'un professionnel sans nécessité d'un rendez-vous physique.

Comment ça marche ?

1 AVANT

- Prise de contact par l'assistante en télésanté du CH de La Guerche de Bretagne avec vos soignants pour le recueil des documents administratifs et médicaux nécessaires à la téléconsultation
- Programmation du rendez-vous de téléconsultation par l'assistante de télémédecine (CHU de Rennes, Pôle St Hélier)

2 PENDANT

- Présence possible d'un accompagnant.
- Accompagnement lors du rendez-vous par l'assistante en télésanté.

3 APRÈS

- Compte rendu de téléconsultation envoyé au médecin prescripteur par le spécialiste.
- Programmation d'une seconde téléconsultation selon l'avis du spécialiste.